



Licenciement ;;;;alamicable

Par **Matade1**, le **05/06/2008** à **16:58**

BonjourrrrrJe travaille pour une société de service.rnJe gere une cuisine sur un etablissement d'un grand groupernA la fin de l'année nous sommes en appel d'offre et je sais de source sur que nous allons perdre le contrat.rnVoulant quitter mon entreprise ,peut on envisager un licenciement alamicable avec l' employeur ????.(il se doit de me proposer un autre site normalement)rnJ'ai le statut d'agent de maitrise.rnrnrncordialementrrrrMatade1

Par **ly31**, le **05/06/2008** à **21:04**

Bonsoir,rrrrLe licenciement amiable est à voir avec votre patron !rrrrSi votre patron n'est pas d'accord sur ce principe, il vous mutera sur un autre site au moment voulu, puisque ceci figure sur votre contrat de travailrrrrJe vous souhaite bon couragerrrrly31